

QUE FAIRE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ?

UN GUIDE
POUR AGIR

VILLAZ
SE MOBILISE



www.villaz.fr

SOMMAIRE

- Des chiffres alarmants p. 4
- Tout le monde peut être
concerné..... p. 5
- De multiples formes de violences
intrafamiliales p. 6
- Vous êtes victime..... p. 8
- Vous êtes témoin..... p. 10
- Les contacts sur le territoire..... p. 12

ÉDITO

Les violences faites aux femmes constituent malheureusement l'une des violations des droits humains la plus répandue dans le monde.

Leur nombre tend même à augmenter en France et la Haute Savoie n'est pas épargnée.

Elles prennent des formes diverses ; en Europe une femme sur trois a subi une forme de violence physique, sexuelle ou de harcèlement depuis l'âge de 15 ans.

Le signalement de ces abus, qui sont sévèrement punis par la loi, reste toutefois faible.

Pour donner à toutes et tous le pouvoir d'agir, de briser le silence, l'approche est nécessairement collective.

Dans un esprit de collaboration, l'Association des Maires de France (AMF) a démontré la nécessité de renforcer les partenaires locaux et encouragé chaque commune à informer ses habitants sur les outils et organismes existants.

Aussi, dans la continuité de la Ville d'Annecy, nous avons élaboré un guide à destination de toutes celles et ceux qui peuvent se retrouver en situation de témoin ou de victime. Ce guide donne les clés pour identifier des faits, saisir les dispositifs de signalements, les dispositifs d'aides et de soutien existants.

Ce guide me donne l'occasion de remercier tous les acteurs pouvant prévenir, détecter, accompagner, mobiliser et intervenir pour réussir à mettre fin à ce combat qui devrait être dépassé, de même que la Commune d'Annecy qui nous a autorisés à adapter ce guide à notre contexte territorial.

Christian MARTINOD,
Maire de Villaz

DES CHIFFRES ALARMANTS



En 2023 :

1 victime reçue tous les 3,5 jours

30 saisines de l'intervenante sociale gendarmerie

107 interventions violences intrafamiliales, dont 8% de nuit

103 faits de violence intrafamiliales

TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE CONCERNÉ

Les violences intrafamiliales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les types de foyers.

Elles s'exercent au sein d'une famille à l'encontre des femmes, des hommes, des enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de vulnérabilité.

C'est un acte répréhensible, puni par la loi, qu'il faut dénoncer.

CONTACTEZ LES FORCES DE L'ORDRE

**PAR TÉLÉPHONE,
LES FORCES DE L'ORDRE**



17

**PAR SMS POUR LES
PERSONNES SOURDES
OU MALENTENDANTES**

114

DE MULTIPLES FORMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Elles peuvent être :

Sexuelles | attouchements, viol

Physiques | coups, claques, brûlures, bousculades, empoignades

Verbales | insultes, menaces, dévalorisation

Psychologiques | rabaissement, humiliation, isolement, harcèlement

Économiques | refus de laisser travailler, revenus confisqués,
aucun argent liquide à disposition

Administratives | confiscation des papiers d'identité

Matérielles | objets jetés ou détruits pour effrayer

Cyberviolences | mails insultants, piratage de compte,
insultes sur les réseaux sociaux



Si vous subissez de tels actes

VOUS ÊTES UNE VICTIMÉ

Vous pouvez être aidé(e) et accompagné(e) quels que soient votre besoin et votre situation financière ou matérielle.

Si vous avez vu ou entendu ce type de violences, alors

VOUS ÊTES TÉMOIN.

Vous pouvez les signaler, même confidentiellement, et être accompagné(e) dans votre démarche.

Pour tout renseignement :
appelez la Mairie de Villaz

 04 50 60 61 64

Pour toute urgence :

 17

 114

PAR SMS

pour les personnes
sourdes ou malentendantes



39 19

**VIOLENCES
FAITES
AUX FEMMES**



**PLATEFORME
NUMÉRIQUE
D'ACCOMPAGNEMENT
DES VICTIMES**

www.service-public.fr/cmi

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

De nombreux dispositifs existent

× Pour vous accompagner :

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)
ET ASSOCIATIONS

- Écoute
- Information
- Orientation

× Pour engager une action contre le ou les auteurs et pour porter plainte :

GENDARMERIE
OU POLICE NATIONALE

- Dépôt de plainte
- Constat des violences
par un médecin
- Demande d'intervention
au domicile
- Mise en sécurité

× Pour demander une mesure de protection pour vous ou vos enfants :

TRIBUNAL JUDICIAIRE

- Ordonnance de protection
- Dispositifs de téléprotection

× Pour demander une aide financière :

CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF)

- Aide financière d'urgence pour
les victimes de violences
conjugales (AVVC)

N'hésitez pas à en parler à
vos proches, vos voisins, vos
commerçants de confiance,
à contacter un lieu d'écoute
(voir pages 13 et 14).

**VOUS N'ÊTES PAS
RESPONSABLE ET VOUS
POUVEZ ÊTRE AIDÉ(E)
ET PROTÉGÉ(E).**

Vous devez quitter votre domicile, comment vous y prendre ?

- × Identifiez des personnes dignes de confiance pouvant vous aider
- × Mémorisez les numéros de téléphone importants ainsi que les numéros d'urgence (voir pages 12 à 14)
- × Demandez une domiciliation au CCAS (pour avoir une adresse où recevoir du courrier)
- × Préparez un sac de départ mis en lieu sûr (quelques vêtements, les documents officiels, les documents bancaires, les éléments de preuve)
- × Ouvrez discrètement un compte bancaire
- × Créez une boîte mail connue seulement de vous pour enregistrer vos documents importants et, au besoin, utiliser le coffre-fort numérique gratuit et sécurisé « Mémo de Vie ».

Mémo de Vie

Protégez vos documents et vos témoignages

C'est une plateforme sécurisée et gratuite pour sauvegarder ses documents et témoignages, permettant de garder une trace de son vécu (photos, audios, vidéos), de sécuriser ses documents officiels, de partager des éléments avec ses proches. La plateforme peut être quittée discrètement et rapidement si nécessaire (touche rapide renvoyant vers une page neutre).



<https://memo-de-vie.org>

VOUS ÊTES TÉMOIN DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Que faire ?

- × Être à l'écoute de la victime
- × Ne pas la juger
- × Lui préciser qu'elle a eu raison de vous en parler
- × Lui rappeler que ce qu'elle subit est puni par la loi

**N'HÉSITEZ PAS À LUI DONNER
CE GUIDE**

Retrouvez tous les contacts utiles
en pages 12 à 14.

Vous pouvez l'encourager à en parler

- Au CCAS ou aux associations, pour un accompagnement, une écoute
- Aux professionnels du Pôle de Santé de Villaz
- À l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie
- Aux forces de l'ordre, pour engager une procédure judiciaire

- × Contactez  **17** en cas d'urgence, pour témoigner des faits constatés (signalement confidentiel)
- × Signalez anonymement des faits auprès de la plateforme numérique d'accompagnement des victimes ou du  **39 19** pour les violences faites aux femmes ou du  **119** pour les violences sur les enfants

VOTRE APPEL PEUT SAUVER UNE VIE

Vous pouvez être accompagné(e) dans toutes vos actions.

Retrouvez tous les contacts utiles en pages 12 à 14.

TOUS LES CONTACTS SUR LE TERRITOIRE

24h/24 EN CAS D'URGENCE 7J/7

 **17** POUR SIGNALER
OU TÉMOIGNER

 **114** PAR SMS pour les
personnes sourdes
ou malentendantes

24h/24 SIGNALEMENT 7J/7

Plateforme
numérique
d'accompagnement
des victimes

www.service-public.fr/cmi

 **15** SAMU

 **18** POMPIERS

24h/24 - 7J/7

 **3 9 19**
3919 VIOLENCES
FAITES
AUX FEMMES

 **119** ALLO ENFANCE
EN DANGER

**116
006** Numéro
d'aide
aux victimes
Service à appel
gratuit - 24h
**FRANCE
VICTIMES**
Fédération des associations
professionnelles d'aide aux victimes



3977

**ALLO MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES
ET/OU ADULTES HANDICAPÉS**

LES FORCES DE L'ORDRE

POLICE NATIONALE

15 rue des Marquisats

Anancy

☎ 04 50 52 32 00

GENDARMERIE NATIONALE

Brigade de Groisy

240 Rue de Boisy

☎ 04 50 68 00 02

Brigade d'Anancy-le-Vieux

19 route du Pré de la Salle

☎ 04 50 23 02 23

Intervenant social en commissariat et gendarmerie

☎ 06 38 18 77 20

@ iscg.anancy@avij-des-savoie.fr

**Tous ces numéros sont
gratuits, confidentiels et
disponibles 24h/24 et 7j/j**

LES SERVICES ET ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN

CCAS Mairie de Villaz

1 place de la Mairie

☎ 04 50 60 61 64

Pôle Médico-Social d'Anancy-le-Vieux

35 rue de Verdun

☎ 04 50 33 23 25

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie

2 rue E. Romanet - Anancy

☎ 32 30

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

*Accueil, information et orientation
pour toutes les familles dans
leurs démarches quotidiennes.*

1 rue Louis Armand – Anancy

☎ 04 50 09 52 40

@ Cidff74@cidff74.fr

AVIJ des Savoie

*L'association d'aide aux victimes et
interventions judiciaires accueille
les victimes en toute confidentialité :*

- x Écoute
- x Information sur les droits
- x Accompagnement dans les démarches
- x Suivi et soutien psychologique
- x Suivi personnalisé

Secrétariat d'Anancy

Résidence les Améthystes

41 avenue du Parmelan

☎ 04 50 52 90 75

@ avij.des.savoie@gmail.com

AVIJ au sein du Tribunal judiciaire d'Anancy

51 rue Sommeiller

Accueil tous les jours

☎ 04 57 09 51 61

@ bav.victime.anancy@avij-des-savoie.fr

Ordre des avocats d'Anancy

9 rue Guillaume Fichet - Anancy

☎ 04 50 45 60 80

Espace Femmes Geneviève D.

Accueille et accompagne les femmes, avec ou sans enfant(s), selon leur demande et leur besoin liés aux violences conjugales :

- × Évaluation de la situation pour définir le degré de danger
- × Mise en sécurité si nécessaire
- × Séances d'informations
- × Groupes de soutien

PERMANENCE D'URGENCE

☎ 04 50 97 61 90

@ espacefemmes74@gmail.com

ALMA 74

Allo maltraitance personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap :

- × Association d'écoute téléphonique
- × Conseil, orientation et soutien des personnes âgées et/ou adultes handicapés, de leurs familles, amis, voisins et professionnels, en toute confidentialité

☎ 04 50 46 80 91

@ alma@alma74.fr

Permanences téléphoniques
&
Répondeur 24h/24

PHAROS 74

Association de soutien aux hommes victimes de violence conjugale. Rend visible la violence subie par les hommes et contribue ainsi à sa reconnaissance.

- × Écoute et accueil personnalisé
- × Soutien psychologique, en toute confidentialité
- × Information sur les services sociaux et juridiques existants selon les besoins
- × Réponse aux besoins d'hébergement

☎ 06 27 91 17 19

www.pharos-74.fr

OSTARA

Association de lutte contre les violences faites aux femmes. Accompagnement adapté au rythme et aux besoins de la personne par des professionnels formés.

☎ 06 49 82 12 02

@ ostara.association@gmail.com

Alexis Danan Enfance 74

Association de soutien à l'enfance maltraitée. Intervention auprès des jeunes principalement dans le cadre scolaire : écoute, accompagnement.

☎ 06 83 23 24 71

joignable 24h/24, 7j/7.

@ alexisdanan.enfance74@gmail.com

Lutter contre les violences faites aux femmes

Le violencimètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.





Ce guide est disponible en version numérique sur www.villaz.fr

Conception et réalisation : Ville d'Anney - Crédit photo : iStock - Adaption 2024 : Commune de Villaz